L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 18 DECEMBRE 1890. — 64me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

Dufour & Bonnet, Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., a Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS. JEUDI, 18 DECEMBRE 1890.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par Baumgarden et Friedrichs, sur les lieux No 86 rue Clouet—Effets mobiliers de la succession de Mme Christina Trockenbord, femme de Illumine Harney.

Par Spear & Escoffier, chez Mme Veuve J. Angiade, coin Conti et Bourbon, tous les gages forfaits.

La fin du parti monarchique en France.

Décidément, le parti monarchique est frappé à mort, en France; il ne sait plus à quelle branche s'accrocher. De quelque côté qu'il se retourne, le terrain fait sous ses pas. Il est entraîné à la dérive, ne trouvant plus une seule planche pour pouvoir surnager et se sauver du naufrage.

Comme on l'a très bien dit, la monarchie repose, tout entière, sur ce principe; que la possession du royaume appartient à une famille, comme une propriété foncière, et doit y rester, de père en fils, par droit de succession. Tant que cette croyance subsiste, la royauté est sauve, il n'y a pas de raison pour qu'elle périclite, mais du moment que la foi est battue en brèche ou a disparu, l'institution n'est plus possible.

Si elle conserve un reste d'existence, c'est à l'état de relique, comme en Angleterre, ou à l'état de point de mire de toutes les attaques, comme cela a eu lieu, pendant 70 ans, en France. Elle se traîne péniblement au milieu d'une série de luttes entre elle, qui cherche à se maintenir le moins mal qu'elle peut, et le peuple qui travaille constamment à recouvrer son pouvoir souverain, en l'affaiblissant constamment ou en la renversant brusquement.

L'empire n'a jamais pu être placé au rang de la monarchie, puisqu'il s'est toujours basé sur le suffrage universel, qui, en sa qualité de souverain, de juge en dernier ressort, ne doit jamais abdiquer, et peut toujours défaire ce qu'il a fait. L'empire a peut-être été, un instant, comme on l'a dit, la Démocratie couronnée. Un pareil régime ne repose que sur le prestige de la victoire; il ne lui est possible de subsister qu'en tenant, sans cesse, la nation en haleine, en la lançant, à tout instant, dans les aventures de la guerre. Tant qu'il est vainqueur, il ne court aucun danger sérieux, mais, au moindre revers, la machine se détraque immédiatement, et la chute est prompte, quelquefois soudaine, ainsi que les événements l'ont prouvé, d'une façon terrible, deux fois, en ce siècle.

La royauté semblait avoir la vie plus dure, parce qu'elle repose ou, du moins, reposait sur une idée séculaire, mais il n'y a eu, dans ce siècle, qu'un seul partisan sincère, profondément convaincu, de ce principe: le comte de Chambord. Tant qu'il a vécu, il y avait, dans le parti de la monarchie, au moins une personnalité qui croyait en elle; c'était une force. Depuis sa mort, pas un acte de foi qui vaille la peine d'être cité; plus rien qu'un vague sentimentalisme qui s'est réfugié dans quelques salons aristocratiques, où il est entretenu, avec beaucoup de peine, par quelques grandes dames. Et encore, combien sont-elles, ces vestales d'un culte démodé, qui ne trouve même plus, dans la bourse de ses disciples les plus fervents, de quoi payer ses frais!

Quant au Comte de Paris, ce qu'on lui a reproché le plus amèrement, dans ces derniers temps, ce sont ses alliances avec certaines révolutionnaires—avec les Boulangistes, entr'autres. Impossible, en effet, de se livrer à des machinations plus maladroites, plus coupables, mais, enfin, chacun fait ce qu'il peut et comme il le peut; le génie de la politique n'est pas donné à tout le monde. La croix faite sur cette faute—impardonnable, si l'on veut, parce qu'elle indiquait une absence complète de tenue dans les idées, de dignité dans la conduite—c'est ailleurs, il faut en convenir, que le bât blesse le Comte de Paris, ou ce que l'on appelle encore, nous ne savons pourquoi, la Maison de France. Tout, chez lui, n'est il pas essentiellement révolutionnaire—les actes personnels, comme les traditions de famille? Est ce que sa première entrée sur la scène politique, n'a pas été une manifestation contre le chef de cette Maison? Ne l'avons-nous pas vu, en 1871 et 1872, se poser en antagoniste du Roy, comme on disait alors? Au nom de qui, en vertu de quoi? En vertu d'une révolution qui avait chassé le roi légitime, pour mettre à sa place le chef de cette révolution, qui s'était intitulé, d'abord, lieutenant général du royaume; puis, par élection, Roi non plus de France, mais des Français, et, enfin, s'était fait affubler, par Lafayette, du sobriquet de la Meilleure des Républiques—ce qui veut dire, en bon français, que la République était alors sur le tapis où, tout au moins, suivant l'expression de Lamartine, que le pays avait oscillé entr'elle et la monarchie, et que, par un croc en jambe habilement donné, on lui avait substitué la personnalité du duc d'Orléans. Qu'était-ce que Louis-Philippe, lui même, sinon le fils de l'homme qui avait renié son nom de famille, qui s'était appelé Egalité, et avait, du haut de la Tribune, voté la mort de son cousin, Louis XVI? Où trouver, dans tout cela, de quoi représenter l'idée monarchique?

Même vide, même absence de conviction, par conséquent, d'énergie, de dévouement, dans l'entourage.

Beaucoup de paroles en l'air, pas un acte viril; des conspirations de salon, mais pas un homme capable de descendre dans la rue, de hasarder un coup de main, de sacrifier un sou de sa fortune, pour la bonne cause. Rien que de mesquines ambitions personnelles, rien que des visées intéressées, rien que des coureurs de places, des besogneux qui cherchent à redorer leur blason.

Il restait au parti monarchique un dernier appui—respectable, celui-là, et qui revendiquait une liberté qu'on ne saurait contester, qui est d'essence républicaine, et dont le parti qui détient le pouvoir a fait trop bon marché, jusqu'ici: la liberté religieuse, la liberté de l'enseignement. Et voilà qu'une grande partie du clergé lui tourne le dos à son tour; voilà que des prêtres, des évêques, des cardinaux, le Pape lui-même, recommandent, aux catholiques de se rallier à la République. L'idée est on ne peut plus sensée. Il n'est pas vrai que l'institution soit anti-religieuse: il est, au contraire, de son essence de laisser les religions se développer, dans son sein, en pleine liberté. Il est même fort intéressant de voir, à ce propos, des autorités catholiques de France invoquer l'exemple des Etats-Unis, qui ne [...]

gé a vu qu'en restant obstinément en dehors de la République, il n'obtiendrait rien d'elle, tandis qu'en y entrant, de plain pied, il peut revendiquer pour lui tous les droits que cette forme gouvernementale est forcée d'accorder à ses citoyens, quels qu'ils soient, sans exception.

Comment les monarchistes qui s'intitulent conservateurs, n'ont-ils pas vu, plus tôt, qu'en maintenant obstinément leur schisme politique, ils s'interdisaient précisément cette action conservatrice qu'ils disent avoir tant à cœur? Ce n'est pas la République qui est, suivant l'expression aujourd'hui en vogue, "révolutionnaire, athée, impie" mais l'école qui détient le pouvoir. Qu'à leur tour, ils admettent franchement l'institution; qu'ils y pénètrent, sans hésitation, sans arrière-pensée, et ils réduiront immédiatement l'école régnante à l'état de parti; ils pourront entamer la lutte à armes égales. Le pays, rassuré sur l'avenir du régime qu'il a consacré par tant de votes, décidera, froidement et impartialement, entre les deux, et il n'est pas bien sûr qu'en beaucoup d'occasions, il ne donne pas raison aux conservateurs.

Quant aux opportunistes, comme on les appelle, ils crient, bien fort, contre cette éternelle scission des conservateurs, mais ils seraient, au fond, désolés de leur conversion? C'est, en effet, le schisme qui fait leur force. Que l'Union s'accomplisse, une bonne fois, et ils perdront les trois quarts de leur puissance, de leur prestige. N'y eût-il que cette considération pour déterminer les monarchistes à rentrer dans le giron républicain, ils devraient se hâter de faire leur soumission.

C'est le moment.

On n'économise jamais trop tôt—il c'est toujours bon de ne pas trop dépenser, même si l'on a des moyens. Pour tout ce qu'il y a de bon, d'économique et de pas cher—en fait de chaussures—c'est à l'Etoile Rouge qu'il faut aller.

La Salsepareille d'Ayer rend le sang pur, riche, chaud et vivifiant. Vendue par tous les droguistes.

Ancien et reconnu bon.—Des milliers de personnes doivent la santé et peut être la vie à l'usage opportun de ce remède ancien, mis à l'épreuve et trouvé bon pour les rhumes et la toux, le sirop pectoral balsamique de Decongé.

LOUISIANE.

Le *Louisiana Planter and Sugar Manufacturer*, Nouvelle-Orléans, du 13 décembre:

(*Suite.*)

—LETTRE DE LA PAROISSE LAFOURCHE:

Le beau temps est le sujet de toutes les conversations: toujours sec et jamais trop froid pour interrompre les travaux des champs. La canne a toujours parfaitement rendu, et l'on s'attend à de magnifiques résultats pour 1890. Il y avait de nombreuses et justes anxiétés; elles n'ont pas été justifiées par les événements.

Lundi, le thermomètre est tombé, brusquement, à 24 degrés, et une forte gelée a couvert le sol. On a cru, d'abord, qu'il n'y aurait pas grand mal, que cette gelée n'aurait pas d'autre effet que de tuer la végétation. Une seconde gelée plus forte, ayant eu lieu, mardi, dès le soir, tout le monde se hâta de mettre en "windrow." On saura, à la fin de la semaine prochaine, quelles ont été les conséquences de ce changement subit.

—Voici les chiffres que nous tenons de M. Frank Nicholas, de Ridgefield.

Acres de souches roulés	68 1/2
Tonnes de souches	1,548,14
Moyenne de tonnes de souches à l'acre	22,60
Boucauts de sucre de souches	139
Acres de plant roulés	95 1/2
Tonnes de plant	3,605,77
Moyenne de tonnes de plant	37,75
Boucauts de sucre de plant	360

Reste à rouler 90 acres. Depuis la gelée, on coupe et on met immédiatement en "windrow".

—LETTRE DE LA PAROISSE TERREBONNE:

La continuation du beau temps a fait augmenter considérablement le rendement. C'est la question du combustible qui commence le plus à préoccuper les planteurs, surtout sur le bas Terrebonne. Le charbon manque pour le raffinage du sirop. On commence à comprendre l'avantage du système des usines ou "des centrales", comme on dit en France et à Cuba.

L'eau, de son côté, devient rare, même pour boire, mais, si le temps reste favorable, beaucoup de planteurs auront fini, avant Noël. Une grande partie du tonnage sera entre 30 et 40 tonnes, l'acre. Le seul inconvénient vient de ce que la canne est versée et tassée.

Sur Magnolia, le capt. J. J. Shaffer a fait environ 1,275,000 livres, avec encore 125 acres à rouler, et l'on compte sur un fort rendement. Il a été de 225,000 livres, la semaine dernière, et l'on a fait 170 livres à l'acre.

Sur Ardoyne, on a fait 1,100,000 livres, et l'on compte sur les 2,000,000.

Sur Crescent Farm, on est arrivé à 1,500,000 livres, avec 240 acres qu'il reste encore à rouler. Le tonnage a été de 30 à 35, l'acre. La canne s'améliore, chaque semaine. Il y a deux semaines, le rendement était de 165 livres, l'acre, et de 318,000 pour la semaine. La semaine passée, le rendement avait atteint 185 livres, à la tonne, et 330,000 livres pour la semaine.

—On a, depuis les gelées, coupé la canne. Les pousses sont tuées, mais la canne a été à peine affectée.

—LETTRE DES ATTAKAPAS:

Après le froid subit, qui avait fait tomber le thermomètre au point de congélation, celui-ci est remonté à 60 degrés. Ce froid est nécessairement un bienfait; aussi, les activités ont-elles redoublé.

Berwick Home a encore 120 acres à rouler, mais on a suspendu, pour mettre en "windrow."

De 128 acres, M. N. K. Todd a tiré 423,000 livres.

Plusieurs accidents sont arrivés chez M O. D. Berwick et chez M. Caillouet.

Sur Glencoe, il n'y a plus que 100 acres à rouler. M. C. E. Noveret fait ses 4,000 livres, l'acre.

Sur South Bend, le jus pesait 8 1/2 degrés Beaumé.

South Bend a donné 2,975 tonnes de cannes et 410,000 livres de sucre. Il reste à rouler 145 acres.

Jeannerette obtient de magnifiques succès. Cette localité le doit, en partie, à M. Monnot, qui a mis la raffinerie Vaufrey sur un très grand pied. Des centaines de cultivateurs comptent y envoyer leurs cannes. Depuis 1883, cette usine centrale a fait des progrès étonnants; elle devient le point de mire de toute la paroisse. Vaufrey a reçu 600,000 livres de sirop, de l'habitation Albania, depuis l'incendie d'une partie de la sucrerie de cette dernière. Vaufrey fabrique, par jour, 100,000 livres; M. A. Patout y a envoyé ses 1,500,000 livres de sirop. Cette année, l'établissement fera 6,000,000 de livres.

J'ai parcouru Albania, Rightway, Linden, Bayside, Boss, Beulah. Le degré de culture y est très élevé. On ne finira pas, avant la mi-janvier.

On a mis en "windrow" et sauvé la canne. On ne s'imagine pas l'effet produit par l'érection d'usines centrales. Les petites fermes se multiplient, avec une rapidité étonnante.

Le travail est moins rare et la canne a gagné 3 degrés Beaumé.

Nous avons eu jusqu'à un pouce de glace. Cela n'a fait qu'augmenter la matière saccharine de 50 pour cent. On s'est hâté de mettre en windrow. Il se fera en 1891, une véritable révolution dans la culture de la canne.

Sur Rightway, l'hon. J. A. Provost roule 200 acres de cannes, et compte sur 600,000 livres de sucre qu'il granulera à la raffinerie du Dr S. R. Gay.

—LETTRE DE LA PAROISSE CALCASIEU.

La semaine passée, le temps a été très favorable au battage, et les fermiers [...]

Un fermier qui comptait faire 1000 barils, n'en a eu que 250; un autre, qui espérait 20 barils l'acre, n'en a fait que 9. Il reste encore dans certains marais, restés humides, sur pied, bien du riz à couper. J'ai vu tout un champ qui contient 40 acres de riz, et qui devrait donner 9 barils l'acre. L'humidité constante a empêché la coupe, et les animaux le ravagent. Il y a une multitude de petites meules qui sont abandonnées dans les champs et y sont en bien mauvais état, noyées dans l'eau; aussi y a-t-il eu de fortes pertes.

Nous connaissons un fermier qui a 100 acres et comptait sur 10 barils, l'acre, et qui n'en a fait que 3 barils. De nombreux cultivateurs qui avaient sauvé leur récolte et l'avaient mise en meules, l'ont vue inondée. Ils étaient prêts au battage, mais le mauvais temps le leur a interdit.

On bat maintenant une grande partie du riz, mais le rendement est très pauvre. Le désappointement est général. Ceux qui étaient d'avis de semer tard, au printemps, ont bien diminué en nombre.

—Le nouvel "Empire Rice Tresher", reçu par M. Stoddard, fonctionne très bien; il sépare fort habilement les mauvaises herbes.

Le "tresher" pèse 2,000 livres et bat 200 sacs par jour. Il a fort bien marché, et devient extrêmement populaire.

La saison prochaine, beaucoup de fermiers se serviront de pompes pour inonder leur riz.

Le Dr Geilert va faire construire un vaste réservoir, pour le remplir d'eau, qu'il distribuera ensuite, à volonté, sur ses champs, suivant les besoins du moment. On a fait une grande expérience, cette année. Si l'on réalise tous les projets que l'on met en avant, nous aurons, en abondance, un riz de première qualité, l'année prochaine.

—La culture de la canne à sucre prend de la vogue, parmi nous. Si nous y mettons la même énergie que dans celle du riz, nous arriverons à de beaux résultats, sous peu d'années.

—En ce moment, le temps se gâte; il faut encore interrompre les travaux. On ne peut arriver au grain, pour le battre.

Le *Chief*, Donaldsonville, paroisse Ascension, du 13 décembre:

Dimanche matin, il y a eu une légère pluie suivie d'un refroidissement dans la température—le plus grand froid qu'il ait fait, cette saison.

Mardi et mercredi matin, le mercure est tombé au point de congélation; la terre s'est couverte d'une couche de gelée blanche et d'une glace qui a pris jusqu'à un pouce d'épaisseur dans les endroits exposés. Les planteurs qui avaient encore une quantité considérable de cannes dans leurs champs, se sont hâtés de mettre en windrow.

Evan Hall a mis en windrow 30 acres, mardi, et 20 de plus, mercredi; tout ce dont l'on pouvait disposer, pour le moment. Le reste qui a été versé est, pour ainsi dire, déjà recouvert par son propre feuillage et peut supporter impunément un premier froid.

M. H. McCall croit que si le temps reste tel qu'il est maintenant, il ne résultera aucun mal de la gelée de cette semaine.

Evan Hall, suivant toute probabilité, finira vers le 6 janvier, et fera quelque chose comme 4,500,000 livres.

M. Adelard Landry finira, aujourd'hui ou demain, avec 725 boucauts, contre 362, l'an dernier.

M. R. O. Landry a terminé, mercredi matin, avec 205 boucauts—la plus forte récolte qu'ait faite Délicia. Le total de l'an dernier avait été de 160 boucauts, qui ont plus rapporté que les 205 de cette année.

Palo Alto a fait 201,560 livres de sucre, et 10,200 gallons de [illegible], la semaine dernière. La moyenne a été de 121.4 livres et de 6 15 gallons, la tonne; de 4,067 livres et 206 gallons, l'acre. Le poids de la canne, à l'acre, a été de 33 5 tonnes.

Les totaux de Peytavin ont été, jusqu'à la fin de la semaine dernière, de 1,348,520 livres de sucre, et de 846 barils de mélasse. Tonnage, moyenne de la canne, 31,41 à l'acre; du rendement, à la tonne, 120 livres.

Belle Alliance a mis au baril 3,000,000 de livres de sucre, et on a encore autant en perspective.

MM. J. A. Berthelot et Cie. ont encore 250 acres à rouler, sur Chatham et Claiborne.

MM. V. et A. Mayer, sur Cora, paroisse Iberville, avaient fait 2,250,000 livres, à la fin de la semaine dernière. Ils avaient encore dans le champ de quoi faire 750,000 livres. On nous a affirmé que, sur Cora, la canne avait donné, 56 tonnes, l'acre, et que la canne avait rendu 55 livres, la tonne. Ces chiffres semblent incroyables; ils représentent 8,680 livres l'acre—ce qui est absolument sans précédent, en Louisiane.

Point Houmas avait fait 950,000 livres de sucre, à la fin de la semaine dernière. On y compte finir, la semaine prochaine, avec un total de 1,100,000 livres.

Voici les côtes de la semaine:

Sucre centrifuge	3 3/4 à 5 7/8c
Sucre Open Kettle	3 1/8 à 4c
Mélasse centrifugée	8 à 18c
Mélasse Open Kettle	20 à 25c

Riz brut, $2 50 à $4 10, le baril de 162 livres; riz écalé, 2 5/16 à 5 5/8, la livre.

Faites l'essai du sirop pectoral balsamique de Ducongé pour les rhumes et la toux.

SAINT SIÈGE. — L'ENCYCLIQUE SOCIALE.—GRAND PÈLERINAGE.—RÉUNION PROCHAINE DE REPRÉSENTANTS DU PARTI CATHOLIQUE A ROME.—UN NOUVEL ORDRE DE CHEVALERIE.—L'encyclique sociale, dont on a annoncé l'élaboration, se composera de trois parties: philosophique (doctrine de saint Thomas), historique (origine et caractère de la question sociale), et pratique (application, conseils, remèdes). La date de la publication ne saurait encore être fixée.

Un grand pèlerinage catholique à Rome est organisé pour l'année prochaine, à l'occasion du centième anniversaire de la mort de saint Louis de Gonzague.

On s'attend à un grand nombre de pèlerins français, autrichiens, suisses, allemands et espagnols.

Il est question d'une grande réunion de représentants du parti catholique, qui doit avoir lieu, prochainement, à Rome, et dans laquelle on élaborera un programme permettant le rétablissement du pouvoir temporel des Papes, tout en sauvegardant l'unité extérieure de l'Italie. Le Saint-Père jouirait d'une souveraineté limitée, mais garantie par les puissances européennes.

Le Pape vient de créer un nouvel ordre de chevalerie, destiné à récompenser les services importants rendus à sa personne et à l'Eglise. L'ordre des *Serviteurs de Saint Pierre* comprendra des chevaliers, des commandeurs et des grands-croix. L'insigne consiste en une étoile d'émail blanc à six pointes, portant en son centre la représentation de la Sainte-Trinité, et entourée d'un flamboiement d'or. Le tout est surmonté d'une tiare avec les clés pontificales, également en or. Un ruban jaune avec liseré rouges suspend ce bijou sur la poitrine ou au cou des titulaires.

Alternative. — Faites usage du sirop pectoral balsamique de Ducongé et guérissez votre rhume, ou ne vous soignez pas au préjudice de votre santé, peut-être au péril de votre vie.

La grande variété de chaussures en vente à l'Etoile Rouge fait l'admiration de tout le monde et fait de cet établissement fameux un comble par jour.

UNIFICATION DE L'HEURE LÉGALE.—La Chambre française a adopté, sans discussion, un projet de loi tendant à unifier l'heure légale [...]

ALLEMAGNE. — SÉANCE DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE SANTÉ. LE REMÈDE KOCH D'APRÈS LE PROFESSEUR WEICHSELBAUM.—La *Weiner Zeitung* publie un compte rendu de la séance du 29 novembre du conseil supérieur de santé. Le conseiller professeur Weichselbaum a communiqué le résultat du voyage d'étude qu'il vient de faire à Berlin. Le remède de Koch est, à son avis, un réactif extrêmement énergique sur les organismes atteints de tuberculose; il constitue donc un très important élément de diagnostic. La réaction consécutive à l'injection ne suit pas toujours un processus conforme au type décrit par Koch. Elle peut souvent s'en écarter et produire des effets différents sans que, toutefois, il soit actuellement possible d'établir quels sont les facteurs qui déterminent ces divergences.

Pour cette cause et aussi en raison de ce que les réactions générales et locales peuvent présenter parfois des caractères graves, voire dangereux, il est absolument indispensable que les malades traités d'après la nouvelle méthode restent soumis à une surveillance constante permettant une rapide intervention médicale.

On ne saurait encore porter un jugement certain sur la question de savoir si la tuberculose peut être définitivement guérie par le remède de Koch, soit seul, soit en coopération avec d'autres moyens thérapeutiques. La période d'expérience et d'observation est encore trop courte pour qu'on soit autorisé à se prononcer. Mais ce qu'il est d'ores et déjà permis de soutenir, c'est que l'altération produite par la lymphe sur les tissus tuberculeux y détermine un état qui facilite l'arrêt du processus morbide. De même, on est en droit d'admettre que la découverte du remède de Koch indique une voie nouvelle pour le traitement des maladies infectieuses.

Le conseil sanitaire a donné son assentiment à cette manière de voir du docteur Weichselbaum. Le conseil a décidé en conséquence qu'il est urgent que la méthode Koch soit expérimentée dans les cliniques universitaires et les grands hôpitaux où l'application pourra en être faite dans des conditions rigoureusement scientifiques.

Enfin!! dit une brave femme, je trouve donc de bons souliers pour peu d'argent en allant à l'Etoile Rouge.

Une petite voie d'eau fait parfois sombrer un navire, si elle n'est pas promptement fermée. Il est également vrai qu'il est urgent de traiter à temps rhumes et toux par l'usage du sirop pectoral balsamique de Ducongé.

ORCHESTRE MÉCANIQUE.—Il paraît qu'à Mantoue un certain Ausonio Zibordi est arrivé, après de longues et laborieuses expériences, à combiner un "orchestre automatique et électrique à action illimitée, pouvant exécuter toute œuvre instrumentale."

Un dynamo de la force d'un cheval-vapeur met en mouvement les soufflets et les cylindres, et un système d'électro aimant actionne les claviers automatiques et les caisses instrumentales, le tout disposé de manière à obtenir l'indépendance et la simultanéité des sons.

La perfection des nuances n'est pas garantie.

L'inventeur parle de faire examiner son orchestre dans un des principaux conservatoires de l'Italie.

ARCHITECTES ALLEMANDS A L'INSTITUT PASTEUR.—On sait que le gouvernement a reçu 1,375,000 francs pour la fondation d'un Institut que dirigera M. Koch. A la suite de ce don, des architectes allemands sont arrivés à Paris. Ils ont visité l'Institut Pasteur, demandant à l'illustre savant français tous les détails qui peuvent les aider dans la construction qu'ils vont entreprendre à Berlin.

L'Institut Pasteur, qui a été édifié à l'aide d'une souscription nationale, est, paraît-il le modèle de tout établissement scientifique de ce genre.

LE MARQUIS ET LE COMTE DE CHASSELOUP LAUBAT.—On a reçu, le 29 novembre, à Paris, des nouvelles du marquis et du comte de Chasseloup Laubat, dont nous avons annoncé le curieux voyage en Orient. Ils avaient quitté Paris, le 3 septembre, avec le comte R. d'Estampes et le comte Maurice des Monstiers Mérinville. Les quatre voyageurs, après avoir poussé une pointe en Afghanistan, sont allés jusqu'à Boukhara et Samarkande. Ils reviennent par le Caucase et devaient être de retour en France dans la première quinzaine de décembre.

PORTUGAL.—L'ANNIVERSAIRE DE L'INDÉPENDANCE.—Nous lisons, dans la *Liberté*:

"Le 250e anniversaire de l'indépendance du Portugal a été célébré, le 1er décembre, de telle façon qu'il n'y a pas de raison de mettre en doute le désir sincère, chez les Portugais, de maintenir leur indépendance et leur éloignement de toute idée d'embrasser l'Union ibérique, si désirée par les républicains, et qui fait l'objet de polémiques dans les journaux."

Guérissez votre toux et mettez-vous à l'abri de la phthisie en prenant à temps le sirop pectoral balsamique Ducongé.

CHALETTE.—Décédée hier soir, à 10 heures, à l'âge de 82 ans, MME VVE C. CHALETTE, née Marie Juré. Les amis et connaissances des familles Chalette, Juré, Margin et Palette sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi, à 2 1/2 heures de sa dernière demeure, No 52 rue Dumaine, entre Royale et Chartres.

De la part de ses enfants.

GANOLI—Décédé mercredi à 9 heures A. M., ANTONIO GANOLI, à l'âge de 62 ans et 3 mois, natif d'Italie, et résidant en cette ville depuis 45 ans. Les amis et connaissances des familles Frattini et Mulé sont respectueusement priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui jeudi, à 4 heures P. M., de la résidence de son beau fils, Jean Mulé, Jr., No 194 Nord Miro entre Dumaine et Ste Anne.

TO-KALON! TO-KALON!

Ne buvez rien autre chose; mais buvez le pur. C'est le fameux To-Kalon de

PAUL N. VERNEUILLE, SEUL AGENT, 189 rue Royale, coin Toulouse.

6 jul—6 m

Le Dr A. B. de VILLENEUVE

A l'honneur d'annoncer à son ancienne clientèle, qu'il a quitté le journalisme pour reprendre l'exercice de sa profession.

Il donnera tous les jours des consultations, de 2 à 4 heures, à sa résidence, 68 Nord Rampart, entre Bienville et Conti. 30 nov—1m

New Orleans Co-Operative Banking Association.

PAUL M. SCHNEIDAU, Président. A. WALZ, Vice-Président.

DIRECTEURS: J. E. RICHARD, C. MADUELL, L. DELCAZAL, LEON HAUBTMAN, B S. MAUNSELL, A. F. RIMEL.

Pour informations, s'adresser au bureau, 72 rue de Chartres. 20 nov—tf

Assurances et Banques.

Banque du Peuple de la Nouvelle-Orléans.—Nlle-Orléans, 16 décembre 1890.—Le 15 du courant, dans une assemblée des actionnaires de cette Banque, les Messieurs dont les noms suivent ont été unanimement élus directeurs pour l'année 1890: NUMA LANDRY, RICHARD FROTCHER, GEO. LHOTE, I. BLUMENTHAL, FRANK BARKER, A. H. SIEWERD, CHARLES POZZI.

Et aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M. NUMA LANDRY a été élu président à l'unanimité et A. S. BRAUD, caissier.

A. S. BRAUD, Caissier. 16 déc—3f

CHARTE.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

ETAT DE LA LOUISIANE. — PAROISSE D'ORLÉANS.

Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT SU que le quatrième jour du mois de décembre, en l'an du Seigneur mil-huit-cent-quatre vingt dix, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique le cent quinzième,

Pardevant moi, GUSTAVE LE GARDEUR, JR., notaire, dûment qualifié et assermenté, en et pour les susdites paroisse et ville, où je suis domicilié, et en la présence des témoins ci-après nommés et qui ont signé:

Personnellement sont venues et ont comparu les personnes dont les signatures sont ci apposées, et qui individuellement déclarent que, se prévalant des dispositions de l'Acte No 36 approuvé le 29 juin 1888, ainsi que des lois de cet Etat relatives à l'organisation de Corporations s'occupant de travaux d'amélioration publique et ayant d'autres objets; et étant désireuses d'acquérir, de jouir de et d'exercer tous les droits, profits, privilèges et pouvoirs octroyés par les lois de cet Etat aux dites Corporations, ont consenti et consentent par la présente Charte, conviennent et s'engagent de même qu'elles lient les personnes qui pourraient s'associer à elles, à former un corps constitué pour les objets et fins ci-après désignés aux conditions qui suivent qu'elles adoptent comme leur Charte, savoir:

ARTICLE I.

Le nom de cette corporation sera la

Lafargue Bros. Co., limited,

et son domicile est lui déclaré être établi en la ville de la Nouvelle Orléans, en l'Etat de la Louisiane; et, sous son nom incorporé, elle aura pouvoir et autorité de le posséder et d'en jouir pendant une période de quatre-vingt dix-neuf (99) ans à partir de cette date. Elle pourra passer des contrats, poursuivre et être poursuivie devant les tribunaux: posséder, recevoir, louer, acheter, transférer, aussi bien qu'hypothéquer sous son nom incorporé tous effets immobiliers ou mobiliers. Elle pourra enfin avoir, jouir de et exercer tous les pouvoirs accordés par les lois de l'Etat à de telles corporations.

ARTICLE II.

Toutes citations ou autres procédures légales seront adressées au Président, ou, en son absence, au Vice-Président, ou en l'absence de ce dernier au Secrétaire-Trésorier.

ARTICLE III.

Les objets et fins pour lesquels cette corporation s'organise, et le genre d'affaires qu'elle se propose d'exploiter, sont déclarés être comme suit, savoir: Pour établir et maintenir en la ville de la Nouvelle-Orléans, un emporium qui importera, achètera et vendra, recevra en consignation et disposera sur notre marché et les marchés étrangers des articles religieux de toutes descriptions tels que: Livres, fournitures de bureaux, ornements d'église, peintures, gravures, chapelets, médailles, et tous autres articles de religion, papeterie, œuvres littéraires, parfumeries et tous autres objets de commerce ou d'agrément de tous genres.

ARTICLE IV

Le fonds-capital de cette Compagnie est par le fixé à la somme de Soixante cinq mille dollars ($65 000), divisé en et représenté par six mille cinq cents actions d'une valeur de dix dollars ($10) chacune, payable sur livraison du certificat de l'action. Aucun certificat d'action ne sera émis à moins que l'action ne soit pleinement payée, ou à moins qu'il ne soit émis comme si l'action était intégralement payée pour l'achat d'un objet quelconque ou en récompense de travaux faits pour la Compagnie ou de services à elle rendus. Les actions de cette Compagnie ne pourront être accessibles. Le fonds-capital de cette Compagnie pourra être réduit ou accru de la façon pourvu dans un acte intitulé: "Un acte pourvoyant à la façon dont les corporations peuvent accroître leurs capitaux et indiquant le mode de mettre à exécution l'article 239 de la Constitution", approuvé le 28 juin 1882.

ARTICLE V.

Les transferts d'actions ne se feront que sur les livres de la compagnie. Aucun transfert ne se fera tant que l'actionnaire se trouvera endetté à la compagnie.

ARTICLE VI.

Un Conseil de Direction composé de cinq actionnaires, dont trois constitueront un quorum sera revêtu des pouvoirs de cette corporation dont il jouira et qu'il exercera.

Aucun actionnaire ne sera élu directeur s'il ne possède en son propre nom, ou au nom de la raison sociale à laquelle il appartient dix actions au moins du fonds capital de cette compagnie et qu'il ne continue à les posséder pendant tout le temps de son mandat.

Toutes les élections se feront par la voie du scrutin; la première élection aura lieu le troisième mardi de décembre 1892 et, de même, leur élection seront tenues sous la surveillance de trois commissaires nommés par le Conseil de Direction. Avis de l'élection sera publié dans un des journaux quotidiens de la Nlle-Orléans une fois par semaine, pendant les trente (30) jours qui précéderont ladite élection.

L'actionnaire aura droit, en personne ou par un fondé de pouvoirs à un vote par action possédée par lui. Une majorité des votes reçus constituera une élection.

Le fait que les directeurs n'auront pas été élus à la date ci-dessus indiquée ne dissoudra pas la Compagnie, dans ce cas, les membres de l'ancienne direction resteront en fonctions jusqu'à ce qu'il leur ait été donné des successeurs par la voie de scrutin et que le mandat de ceux ci aura été reconnu.

Les vacances qui se produiront dans le Conseil de Direction seront remplies par les directeurs restants.

A sa première réunion, après l'élection, le Conseil de Direction désignera parmi ses propres membres un Président, un Vice-Président, un Secrétaire et Trésorier. Il nommera aussi tels autres officiers, commis, agents et autres employés qu'il jugera convenable pour gérer les affaires de la compagnie, et en fixera les appointements, et pourra les destituer.

Le dernier jour de février 1892 et des années subséquentes après avoir prélevé sur les recettes de quoi former un réserve dont le chiffre sera fixé par le Conseil de Direction, celui-ci pourra, si l'état des finances le permet, déclarer des dividendes payables à partir du 1er jour du mois d'avril suivant.

ARTICLE VII.

Les personnes suivantes sont par les présentes désignées pour former le premier Conseil de Direction; elles conserveront leur mandat jusqu'au troisième mardi de décembre 1892 et jusqu'à ce qu'il leur ait été donné des successeurs par voie d'élections, Savoir:

LUDOVIC LAFARGUE,
JOSEPH MARTIN VILLAVASO,
GABRIEL PASCAL,
MAURICE LAFARGUE,
ADOLPHE CHREIBER.

Ledit Ludovic Lafargue sera président, ledit Gabriel Pascal vice président et ledit Maurice Lafargue secrétaire et trésorier de la Compagnie.

ARTICLE VIII.

Quand cette compagnie sera dissoute, soit par limitation ou pour toute autre cause, la liquidation de ses affaires se fera par trois commissaires qui seront désignés à cet effet par les actionnaires à une assemblée générale convoquée dans ce but après trente (30) jours d'avis dans un des journaux quotidiens de la ville de la Nouvelle-Orléans.

S'il se produit des vacances parmi ces commissaires, ceux qui seront encore en fonctions les rempliront à une réunion spéciale convoquée dans ce but après quinze (15) jours d'avis dans un des journaux quotidiens de la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE IX.

Cette charte (ou acte d'incorporation) peut être modifiée, changée ou amendée, avec l'assentiment des membres présents possédant les trois quarts du stock, ou par leurs fondés de pouvoirs, à une réunion générale des actionnaires convoquée dans ce but après trente (30) jours d'avis dans un des journaux quotidiens de la ville de la Nlle-Orléans.

ARTICLE X.

Aucun actionnaire de cette Compagnie ne sera tenu à une responsabilité quelconque, pour contrats conclus ou fautes commises, en cas de la balance non payée qu'il devra encore à la Compagnie sur les actions qu'il possède. Aucune informalité d'organisation n'annulera cette charte ni n'engagera la responsabilité d'un actionnaire pour un montant dépassant la balance qu'il doit encore à la Compagnie.

Fait et passé à mon bureau, dans la ville de la Nlle-Orléans, au jour, au mois et en l'année précités, en présence de Charles P. Drolla et George Augustin témoins majeurs, résidant en cette ville, lesquels ont signé avec les dits comparants et moi, notaire, après lecture du tout.

(Original signé) A. SCHREIBER,
G. PASCAL,
J. M. VILLAVASO,
MAURICE LAFARGUE,
L. LAFARGUE,
CHAS. P. DROLLA,
GEO. AUGUSTIN,
G. LEGARDEUR, Jr., Notaire.

Moi, soussigné, conservateur des hypothèques, dans la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par les présentes que l'Acte d'Incorporation ci dessus de la "LAFARGUE BROS CO. LIMITED," a été ce jour d'hui enregistré à mon bureau, dans le livre 395, folio 792.

Nouvelle-Orléans, 4 décembre 1890.

[Sceau] (Signé): GEO. GUIHAULT, R. M.

Copie exacte de l'original enregistré en mon bureau.

Nlle Orléans, 4 décembre 1890.

(Signé): G. LEGARDEUR, Jr., Notaire.

9 déc—

Magasin du Bon Marché

F. ADRIEN BRUNET

Horloger, Bijoutier, Joaillier,

—Marchand de—

Montres, Pendules, Orfèvrerie, Lunettes, Jumelles, Diamants et Bijouterie de toute description.

133 - RUE ROYALE - 133

[illegible]

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux îlets de la rue du Canal. [illegible]

1er nov90—1 an—mer jeu dim

LA NOËL

Approche, et dans bien des maisons on peut voir rayonner le bonheur [illegible] Tapis Neuf acheté au magasin de

LEOPOLD LEVY, 133 rue du Canal.

Nous offrons en vente pour les jours de fête, des tapis de toutes qualités et conseillerions ceux qui ont des achats de ce genre de ne pas attendre au dernier moment, afin qu'ils ne soient pas désappointés par la livraison tardive. Il serait donc bon qu'ils en donnassent la commande tôt pour qu'ils les puissent avoir dès qu'ils les désireraient.

D'autres jolis cadeaux seraient nos Portières chenille et Tarcoman, nos rideaux de soie et de dentelle, nos stores de fenêtres, grands et petits rugs et nombre d'autres charmantes nouveautés, le tout devant être vendu à des prix plus modiques que jamais. Venez tous au magasin le meilleur marché en ville.

LEOPOLD LEVY, Nº 133 RUE DU CANAL.

18oct1890—1an—DMaJ

L'EXPOSITION

La plus grande et la plus variée de Vêtements qu'on puisse trouver à la Nouvelle-Orléans!

LEON GODCHAUX,

81, 83, 85 rue du Canal et 8 et 10 rue de Chartres

LE PLUS GRAND MAGASIN DE VÊTEMENTS DU SUD.

Expose en ce moment un Stock extraordinairement grand et attrayant d'Habillements et d'Articles de Toilette, dont la variété est sans pareille, et le bon marché incomparable.

Les visiteurs du Carnaval et le public en général ne doivent pas manquer de venir examiner notre établissement et de profiter des avantages qu'il leur offre.

29 nov 90—1 an—dim mer jeu

DESSINS ET EVALUATIONS DE MEDAILLES, BADGES ET EMBLEMES EN ARGENT ET EN OR

Pour Ecoles, Académies, Séminaires, Universités, Sociétés, etc.

Seront fournis et exécutés dans tous les genres de travail artistique désirables, dans un court délai et aux prix les plus raisonnables.

FRANTZ & OPITZ,

HORLOGERS ET BIJOUTIERS ET MARCHANDS DE

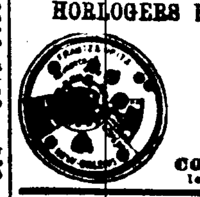

Montres, Pendules, Argenterie, Bijouterie, Diamants, Jumelles, Etc., Etc.

COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE.

1er sept 90—1an

METROPOLITAN BANK, DEPARTEMENT DES EPARGNES

50 ... RUE DU CAMP ... 50

Capital ... $250,000; Profits non divisés ... $40,000

FRED. PETERS, Président. FRANK RODER, Vice Président. ED. CLAUSSEN, Caissier.

Cette institution est ouverte et prête à recevoir des dépôts d'un dollar et au-dessus, sur lesquels elle donnera trois pour cent d'intérêt, payable tous les six mois.

Directeurs—Phil. W. Dielman, Frank Roder, Jacob Hassinger, H. F. Klumpp, John Nelson, Otto Weiss, Adolph G. Ricks, Fred. Peters et Louis Leonhard. 1er sept—1 an—dim, mer

P. WERLEIN,

135 rue du Canal.

LES MEILLEURS PIANOS.	LES MEILLEURES ORGUES.
PRIX MODIQUES.	CONDITIONS FACILES.
ACCORDS.	REPARATIONS.

12 nov—

COMPAGNIE D'ASSURANCE

LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.

Plus de $42,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091.

Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290.

Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS

Gustaf R. Westfeldt, L. C. Fallon, Lucas E. Moore, C. M. Soria.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. CLARENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.

12 nov. 90—1an

ETABLIE EN 1782.

COMPAGNIE D'ASSURANCES PHŒNIX, DE LONDRES.

Plus de $80,000,000 de pertes payées depuis son organisation.

Pertes promptement ajustées et soldées à la Nouvelle-Orléans.

BUREAU: 67 ET 69 RUE DU CAMP.

ETABLIE EN 1849.

Compagnie d'Assurances CRESCENT de la Nouvelle-Orléans.

Plus de $10,500,000 de pertes payées depuis son organisation.

67 ET 69 RUE DU CAMP.

W. H. Lyman, Prés. Jos. Bowling, Vice-Prés. Chas. H. [illegible], Sec.

1jan—1 an

DENTISTES.

C E. KELLS & M. VIET.

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

[illegible] Opérations de tous genres dans le ressort de leur art.

Pose de palais artificiels.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.,

transférera ses bureaux du No 119 rue Canal au

No 167 de la même rue,

PRES DAUPHINE,

A partir du 1er octobre 1890.

Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.

28 sept—

New Orleans Brewing Association.

Peter Blaise, Président; H. P. Dielmann, Vice-Président: Ernest Pragst, Secrétaire.

BUREAUX: No 194 RUE COMMUNE, NOUVELLE-ORLEANS.

21 sept—1 an—dim

Solfège, Chant, Piano.

Le Prof. GEO. L. O'CONNELL, directeur de l'Orphéon Français, ex-directeur du Cercle de la Harpe Eolienne, du Cercle Gounod, du "N. O. Amateur Opera Co," pianiste accompagnateur et répétiteur donne des leçons de solfège, de chant, de piano et d'accompagnement.

Le Prof. GEO. L. O'CONNELL s'occupe aussi de direction d'orchestre et de concerts. S'adresser No 171 rue nord Derbigny.

29 nov—3 m—Dim Mar Jeu

Formation de Société.

Les soussignés ont ce jour formé une société sous la raison: [illegible]

CONSULAT DE FRANCE A LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX, RUE ROYALE, 31.

Ouverts de 10 h. du matin à 4 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er décembre 1890.

Liste de publication.

Alt (famille); Baudoin, Antoine Placide; Baylet, Jeanne; Comment, Jean Marie; Casaux, Germain; Darmana Julien; Dauria, Marie (Mad'lle); Gerard, Charles; Gardères, Marie (veuve de Jean Dalasse); Passbon, Pierre; Rasal, Louis; Robbin, Bernard et famille; Songue, Charles Alphonse; Sauce Jean Louis; Sabatier, Jean Marie, époux

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes destinés en Louisiane, au dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans à les faire certifier, préalablement, par M. le secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

1er novembre 1890.

Le Gérant du Consulat, Signé G. MEYRIER

LEÇONS DE FRANÇAIS. PAR EMILE SERRES,

Bachelier ès-lettres de l'Université de France ex rédacteur en chef du FRANCO-LOUISIANAIS de la Nouvelle-Orléans, de l'INDEPENDANT de New York, du TRAIT D'UNION de Mexico.

M. Emile Serres, caissier-comptable de l'Opéra Français pendant les quatre saisons de l'exploitation Mauge, sollicite des leçons de français [illegible] Bureau 120 Hospital [illegible]

29 déc—

Gages. Gages. Gages.

[illegible]

C. LAZARD & Cie

LES ANCIENS ET POPULAIRES

Marchands de Vêtements Confectionnés

D'ARTICLES DE TOILETTE ET DE CHAPEAUX.

29, 31, et 33 rue du Canal, coin North Peters, Nlle-Orléans, Lne

24 oct 90—1 an—dim mar ven

AMUSEMENTS.

THEATRE ST-CHARLES.

Mme D. Bidwell ... Propriétaire et Directrice. A. Roig ... Gérant.

Une Semaine Commençant Dimanche, 14. Matinées usuelles.

LILLY CLAY'S COLOSSAL Gaiety Company.

Sous la direction de SAM T. JACK. Dimanche 21 déc—RAGLAN'S WAY. 13 déc—

ACADEMIE DE MUSIQUE

Mme D BIDWELL, Propriétaire et Directrice. A. ROIG ... Gérant.

Deuxième et dernière semaine de La célèbre pièce de Denman Thompson,

THE OLD HOMESTEAD!

Le plus beau drame domestique qui ait été joué à la Nouvelle-Orléans.

Dimanche 21 déc.—THE LITTLE TYCOON, de Willard Spencer. Le contrôle sera ouvert jeudi 18 décembre. 13 déc—

GRAND OPERA HOUSE.

H. Greenwall & Son, Locataires et Directeurs.

LE NOIR: les renommés et fameux HANLONS. Grand spectacle féerique FANTASMA. 50 ARTISTES 50

Magnifiques décors—Effets mécaniques merveilleux—Transformations surprenantes. Voyez la grande scène d'exécution. Dimanche 21 décembre—GYPSY BARON et KING'S FOOL Opéras comiques de Conried. 14déc—

ROBINSONS

Hanford, le danseur de verre; Troupe de Cannon de Kakuta savants; Illusions de Alma et de l'Araignée Humaine; Punch & Judy; L'heureuse famille et d'autres curiosités. Théâtre No 1—Hames Novelty Co. Théâtre No 2—Anthony's Specialty Co. 13 déc—

Excellent travail. Prompts retours

MOULIN A RIZ COLOMBIA. NEW YORK.

Les soussignés désirent appeler l'attention des planteurs et des fabricants sur le sus-nommé moulin, un des plus grands des Etats Unis. Il est parfaitement installé avec les machines les meilleures et les plus modernes pour écaler le riz, et ses produits sont égalés par peu et inférieurs à aucun.

Ventes garanties; comptes rendus et remises de fonds faites immédiatement après qu'il a été disposé des marchandises.

Si on le désir, nous remettrons la valeur nominal des marchandises immédiatement sur réception, chargeant pour la date avance, intérêt au taux de 6 0/0 par an.

Comparativement, des prix plus élevés sont obtenus pour le riz au Nord.

Droit de mouture le même—régulier—qu'à la Nouvelle-Orléans; frais de vente les mêmes aussi. Consignations et correspondances sollicitées.

DAN TALMAGE'S SONS, 115 Wall street, New York.

26sept—1an—dim mar jeu

DATE DE FONDATION, 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

New Orleans Insurance Company of New Orleans.

Etablie en 1805.

BUREAUX: 3 rue Carondelet entre Canal et Commune.

J. TUYES, Président. A. SCHREIBER, Vice Président. JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS: MANUEL ABASCAL, PIERRE POUTZ, S. GUMBEL, JEAN A. SCHMIDT, JULES TUYES, GUS. FITOT, EDWD. J. BOBET, E. GALLY, A. SCHREIBER, JULES ANDRIEU, M. LABOUISSE, J. W. HINCKS.

5 déc—

The Southern Insurance Company of New Orleans.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

Septième Etat Annuel

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1889.

Sur les risques d'incendie		[illegible]
Sur les risques de rivière		22,556 37
Sur les risques de mer		12,949 19
		$460,535 11
A ajouter: Primes non acquises de 1888		102,433 94
Total des primes		$562,969 05
A ajouter: Intérêt et profits et pertes		$ 28,906 49
Revenu total		$591,875 54
A déduire: Pertes payées—Sur risques d'incendie	$190,119 41	
Sur risques de rivière	16,853 63	
Sur risques maritimes	10,599 91	
Total pertes payées		$217,592 95
Primes remboursées, et cancellations		47,796 30
Commissions		65,505 96
Réassurances		25,896 44
Taxes et licences		7,322 50
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances et Machines Babcock, loyer, impressions, etc		37,795 86
Total des débours		$402,082 02
Surplus		$189,792 52
Réservé pour risques non expirés		$114,586 32
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées		33,500 00
Profits net		41,704 20
		$189,792 52

ACTIF (A la valeur au marché.)

Comptant en mains, à savoir: En banques	$98 632 81	
Au bureau	3,923 65	102,556 46
$119,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Cressman		130,900 00
$180,240 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans, y compris les numéros tirés		149,689 80
$35,000 coupons bons des Etats-Unis, 4 pour cent		31,500 00
$30,000 bons de la Louisiane à 4 pour cent		28,200 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatéraux)		5,506 66
Une action du capital du N. O. Board of Trade		75 00
Une action du capital du La. Sugar Exchange		175 00
25 actions de la N.O. Warehouse Co		525 00
Une action French Opera House Co		250 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co		50 00
Dépôt à l'Association de N. O. Fire Underwriters		150 00
Primes en cours de perception		49,318 56
Meubles, accessoires, coffre-fort, etc		2,000 00
		$504,376 52

PASSIF.

Capital-actions	$300,000 00
Fonds de réserve	25,000 00
Dividendes non payés	1,584 00
Réservé pour risques non expirés	114,586 32
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	33,500 00
Balance (non compris le dividende de juillet 1889)	29,704 20
	$504,376 52

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.

SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 16 janvier 1890.

M. T. DUCROS, notaire. 136 rue Gravier.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci dessus en représente correctement la situation.

(Signé): J. H. MENGE, FRANK RODER, THOS. J. WOODWARD, MORRIS SCHWABACHER, F. G. ERNST.

A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de payer aux actionnaires sur demande l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT et de porter la somme de $15,000 au crédit du Fonds de Réserve, faisant $40,000 au crédit du dit Fonds.

SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Nlle-Orléans, 15 janvier 1890.

PERDUE.

Une chienne de chasse, noire, tachetée de blanc au poitrail, âgée de cinq mois, [illegible]. Une récompense sera donnée à qui la ramènera au No 75 rue St-Philippe, entre les rues Bourbon et Dauphine. 29 nov—

[illegible] JAMES PREVOST, 186 rue Gravier, N. O., Lne. [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS, 4 décembre 1890.

Avis est par le présent donné qu'à une assemblée générale des actionnaires de la Compagnie d'Assurance Hibernia, de la Nouvelle Orléans, Lne, tenue au bureau de la compagnie le 3 décembre 1890, conformément aux exigences de l'Acte 24 de l'Assemblée Générale, Etat de la Louisiane, de l'année 1890, avis ayant été donné en temps et lieu, le fonds capital de cette compagnie a été réduit à sa valeur réelle, à savoir, $217,760 00. Et avis est de plus donné, qu'à un meeting régulièrement convoqué après due notice, les actionnaires ont procédé à prendre en considération et ont adopté les amendements suivants à la charte de la compagnie, à savoir:

ARTICLE III, SECTION 1.

Amendé en biffant à la septième ligne les mots "vingt-cinq" et en insérant à la place de cela le mot "dix".

ARTICLE IV, SECTION 1.

Cette section sera changée de la façon suivante:

"Le Fonds Capital de cette compagnie est par le présent fixé à deux cent mille ($200 000) piastres, divisé en deux mille actions de cent piastres chacune, dont le tout est payé en plein."

Que conformément à la décision ci-dessus réduisant le Fonds Capital et nombre d'actions, de nouveaux certificats de stock seront émis aux Actionnaires dans la proportion d'une action pour chaque deux actions [illegible] en rendant les vieux certificats, trente jours après cette date.

Par ordre du Conseil de Directeurs.

JOHN T. GIBBONS, Président.

5 déc—30f

SCIENTIFIC AMERICAN

Is the oldest and most popular scientific and mechanical paper published and has the largest circulation of any paper of its class in the world. Fully illustrated. Best class of Wood Engravings. Published weekly. Send for specimen copy. Price $3 a year. Four months' trial, $1. MUNN & CO., PUBLISHERS, 361 Broadway, N.Y.

ARCHITECTS & BUILDERS Edition of Scientific American.

A great success. Each issue contains colored lithographic plates of country and city residences or public buildings. Numerous engravings and full plans and specifications for the use of such as contemplate building. Price $2.50 a year, 25 cts. a copy. MUNN & CO., PUBLISHERS.

PATENTS may be secured by applying to MUNN & Co., who have had over 40 years' experience and have made over 100,000 applications for American and Foreign patents. Send for Handbook. Correspondence strictly confidential.

TRADE MARKS.

In case your mark is not registered in the Patent Office, apply to MUNN & Co., and procure immediate protection. Send for Handbook.

COPYRIGHTS for books, charts, maps, etc., quickly procured. Address MUNN & CO., Patent Solicitors. GENERAL OFFICE: 361 BROADWAY, N. Y.

OFFICIEL.

Département de l'Exécutif, Etat de la Louisiane.

Conformément aux dispositions de la loi relative aux Notaires de la Paroisse d'Orléans, et réglant leur nomination, leur cautionnement, leurs qualifications, leurs devoirs et leurs obligations, déterminant la manière d'assurer la valeur du cautionnement et prescrivant certaines pénalités, approuvée le 1er juillet 1890 avis est, par le présent, donné que les Notaires de la Paroisse d'Orléans dont les noms suivent savoir: MM. F. J. Aleix, Frédéric Adolphe, Charles G. Andry, William Ardill, Eusèbe Bouny, John Bassech junior, John Bendernagel, Théodule Buisson, William F. Brewer, Louis F. Bocchereau, Emile J. Barnett, George M. Barnett, John J. Barnett, William B. Barnett, Edward Joseph Bienchard, Ernest Commagère, John Calhoun, Benjamin F. Choate, T. Wharton Collens, P. A. Conand, Edgar M. Cahn, Théodore Cousonis, George W. Christy, J. F. Coffee, William H. Cooley, F. D. Charbonnet, M. E. Doriocourt, Antoine Doriocourt, Fritz J. Dreyfous, Abel Dreyfous, Michel V. Dejan, André Derocourt, junior, Frederick Deibel, M. T. Ducros, Geo. W. Dearing, junior, Joseph Duvigneaud, Richard M. Dunning, Walter D. Denègre, F. B. Earhart, C. M. Emeric, John G. Eustis, S. C. Elliott, Charles Franks, Samuel Flower, Paul L. Fourchy, James Fahey, J. Henry Forcelle, W. Morgan Gurley, Hewes T. Gurley, Edgar Grima, Henry L. Garland, junior, Théodore Guyol, Michael Griffin, J. V. Guillotte, Michel Gernon, Frank Hébert, R. H. Howard, Andrew Hero, junior, W. O. Hart, Henry Haddenhain, Edward Ivy, Peter J. Kramer, William R. Kerr, Ferdinand Kirchner, Fergus Kernan, John R. Legier, Ambroise G. Laplace, Gustave Le Gardeur, junior, A. J. Lewis, Hunter C. Leake, E. A. Lummis, P. Henry Lanauze, J. F. Meunier, Edwin F. Merrick, junior, John T. Michel, Louis A. Martinet, Octave Morel, James McConnell, George G. Maloney, Arthur Metairie, Benjamin Ory, William H. Pascal, George C. Preot, George T. Patton, E. A. Peyroux, Frank R. Rainold, G. G. Rabouin, F. Alphonse Rabouin, J. B. Roussel, junior, Henry J. Rhodes, Bussière Rouen, Charles T. Soniat, M. C. Soniat, William H. Seymour, J. Zacharie Spearing, Joseph H. Spearing, E. L. Simonds, James Simeon, H. K. Skinner, Cecilear H. Steele, J. D. Taylor, Bernard Titche, N. B. Trist, Paul E. Théard, Charles J. Théard, Robert T. Upton, Charles B. Upton, Martin Voorhies, Omer Henri Villeré, A. J. Villeré, Jefferson C. Wenck, James J. Woulfe, Andrew H. Wilson, Joseph H. Wolfson, J. R. Ward, William H. Wright, John J. Ward, Franz Zengel et Frédérick Zengel se sont conformés aux dispositions de la loi précitée, ainsi qu'il appert du certificat écrit par le secrétaire d'Etat, lequel a été publié dans le *Daily States* dans la langue anglaise et dans l'ABEILLE de la Nouvelle-Orléans, dans la langue française, journaux quotidiens publiés à la ville de la Nouvelle-Orléans, avis est, par le présent donné que les personnes sus-nommées sont seules autorisées à remplir les fonctions de notaire à la Nouvelle-Orléans.

En vertu de l'autorité dont je suis investi et des pouvoirs qui me sont conférés par la loi, moi Francis T. Nicholls, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, déclare révoquer et annuler les commissions de tous Notaires dans la Paroisse d'Orléans, qui ne se sont pas conformés aux dispositions de la loi précitée et dont les noms ne sont pas inclus dans la liste publiée par le Secrétaire d'Etat ainsi qu'il est mentionné ci-dessus.

En témoignage de quoi j'ai donné la présente proclamation sous ma signature officielle et scellée du sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton Rouge, le 31 octobre 1890.

FRANCIS T. NICHOLLS, Gouverneur de la Louisiane.

Par le Gouverneur, L. F. MASON, Secrétaire d'Etat.

2nov—Dim 1m

Bureau de la Compagnie d'Assurances [illegible], No 3 rue Carondelet, Nlle-Orléans, 2 décembre 1890.—[illegible] Article 4 de la charte [illegible] élection de douze Directeurs [illegible] aura lieu [illegible] LUNDI, [illegible] décembre [illegible] heures du matin à 2 heures de [illegible]

JOS. A. HINCKS, Secrétaire.

3déc 29

French Opera Association. [illegible]